

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 AVRIL 2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le SEPT AVRIL à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN D'AOUT (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle associative sous la présidence de Mme HEBERT Aline, Maire.*

*Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11*

*Nombre de conseillers municipaux présents : 8*

*Date de convocation : 28/03/2025*

*Présents : M. BONNET Olivier, BORDAS Cédric, BOUILLY André, DUFFAU Joël, REBATTET Françoise, TOUCHE Karim, BRUNET Pascal*

*Absents : RIMET-MEILLE Angélique, LEYDIER Véronique, FLORUS Pascal*

*Pouvoirs : /*

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme REBATTET Françoise est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 11 mars 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- Approbation du compte de gestion 2024
- Approbation du compte administratif 2024
- Affectation de résultat 2024
- Vote des taux des taxes 2025
- Vote du budget primitif 2025
- Contrat GUILLAUD TRAITEUR – cantines scolaires 2025-2026
- Avenant n°1 ALTEREO Marché Public PLU
- Questions diverses

---

**Délibération n° 1\_070425**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024**

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été reconnues régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEBAT : Accord à l'unanimité

Mme HEBERT Aline, Maire, quitte la séance

**Délibération n° 2\_070425**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Séance du 07 Avril 2025 à 20h

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 7

Votes : Pour : 7 - Contre : 0

Date de la convocation : 28 mars 2025

Pouvoir : /

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de DUFFAU Joël, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Mme HEBERT Aline, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés .....		594,804,59		83,513,15		678,317,74
Opérations de l'exercice .....	383,775,27	484,067,77	119,885,84	43,643,21	503,661,11	527,710,98
TOTAUX .....	383,775,27	1,078,872,36	119,885,84	127,156,36	503,661,11	1,206,028,72
Résultats de clôture .....		695,097,08		7,270,52		702,367,61
Restes à réaliser .....			547,628,00	31,066,00	547,628,00	31,066,00
TOTAUX CUMULÉS .....		695,097,08	547,628,00	38,336,52	547,628,00	733,433,61
RÉSULTATS DÉFINITIFS .....						185,805,61

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés, ci-dessus.

Délibération n° 5\_070425

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Après présentation par Madame le Maire le budget a été voté à l'unanimité comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAP	Libellé	Rappel Budget 2024 (en €)	BP 2025 (en €)
CHAP 011	Charges à caractère général	236 402.00	235 000.00
CHAP 012	Charges de personnel	188 000.00	181 000.00
CHAP 014	Atténuation de produit	3 000.00	4 510.00
CHAP 65	Autres charges de gestion courante	72 000.00	70 000.00
CHAP 66	Charges financières	6 945.00	6 700.00
CHAP 67	Charges exceptionnelles	0.00	6 000.00
CHAP 023	Virement à l'investissement	529 098.00	631 146.06
	<b>TOTAL</b>	<b>1 035 445.00</b>	<b>1 134 356.06</b>

FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAP	Libellé	Rappel Budget 2024 (en €)	BP 2025 (en €)
CHAP 70	Produits des services	44 260.00	33 260.00
CHAP 73	Impôts et taxes	238 955.00	230 856.00
CHAP 731	Impositions directes	26 410.00	26 000.00
CHAP 74	Dotations participations	86 858.00	101 940.57
CHAP 75	Autres produits de gestion courante	42 300.00	46 000.00
CHAP 78	Reprises provisions semi-budgétaires	1 857.41	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	1 202.40
002	Excédent reporté	594 804.59	695 097.09
	<b>TOTAL</b>	<b>1 035 445.00</b>	<b>1 134 356.06</b>

INVESTISSEMENT DEPENSES

CHAP	Libellé	Rappel Budget 2024 (en €)	BP 2025 (en €)
	Opération d'équipement	596 250.00	613 971.50
CHAP 16	Emprunts	19 153.00	19 522.00
CHAP 20	Etude document urbanisme	60 000.00	48 096.00
	<b>TOTAL</b>	<b>675 403.00</b>	<b>681 589.50</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP	Libellé	Rappel Budget 2024 (en €)	BP 2025 (en €)
CHAP 10	Dotations	29 191.85	9 528.92
CHAP 13	Subventions d'investissement	33 600.00	33 644.00
CHAP 021	Virement de la section de fonctionnement	529 098.00	631 146.06
CHAP 001	Excédent reporté	83 513.15	7 270.52
	<b>TOTAL</b>	<b>675 403.00</b>	<b>681 589.50</b>

*DEBAT : Accord à l'unanimité du Conseil Municipal*

-----

Ont signé au registre des délibérations : REBATTET Françoise, BOUILLY André, TOUCHE Karim, BORDAS Cédric, BONNET Olivier, BRUNET Pascal, DUFFAU Joël.

*DEBAT : Accord à l'unanimité du Conseil Municipal*

---

Retour de Mme HEBERT Aline, Maire

---

**Délibération n° 3\_070425**

**OBJET : AFFECTATION DE RESULTATS 2024**

Après approbation du compte administratif 2024, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement du budget :

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE, A L'UNANIMITE :

Vu les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement : excédent de 695 097.09 €

Résultat d'investissement : excédent de 7 270.52 €

Solde des restes à réaliser : (différence entre dépenses et recettes) = - 516 562.00 €

Restes à réaliser dépenses : 547 628.00 €

Restes à réaliser recettes. 31 066.00 €

- DECIDE de ne pas faire d'affectation de résultat et le report des excédents dans chaque section.

*DEBAT : Accord à l'unanimité du Conseil Municipal*

---

**Délibération n° 4\_070425**

**OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES 2025**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de références, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le conseil municipal a, par délibération du 23 février 2023, décidé l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Le taux de la taxe d'habitation peut être décorrélée des autres taux d'impôts directs.

Il est proposé, comme l'année précédente, d'appliquer pour 2025 une variation 5 % pour les taux de taxes foncières propriétés bâties et non bâties et la majoration maximale sur le taux de taxe d'habitation.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

- DECIDE de fixer les taux communaux 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 4.52 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 23.45 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25.38 %

*DEBAT : Accord à l'unanimité du Conseil Municipal*

---

**Délibération n° 6\_070425**

**OBJET : CONTRAT GUILLAUD TRAITEUR – CANTINES SCOLAIRES 2025-2026**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la fourniture des repas des cantines du RPI ST MARTIN D'AOUT – TERSANNE, a été assurée pour 2024-2025 par la SARL GUILLAUD Traiteur. Il rappelle que la commune prend en charge l'achat des repas, les frais liés à la régie de recette, l'encaissement des paiements par les parents et demande à la commune de TERSANNE le remboursement de la partie restant à sa charge en fin d'année scolaire lors de la répartition de charges entre les 2 communes.

Il présente la proposition de contrat de la SARL GUILLAUD TRAITEUR de LA COTE SAINT ANDRE pour la période du 1.09.2025 au 31.08.2026.

Le coût du repas est de 3.90 € HT soit 4.11 € TTC pour un repas de 5 composantes (augmentation de 0.04 € par rapport à l'année dernière)

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- ACCEPTE la proposition de la SARL GUILLAUD Traiteur.
- AUTORISE Mme le Maire à signer le contrat de restauration présenté ainsi que tout document concernant cette décision.

*DEBAT : Accord à l'unanimité du Conseil Municipal*

---

**Délibération n° 7\_070425**

**OBJET : AVENANT N°1 ALTEREO MARCHE PUBLIC PLU**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par Délibération du 10 septembre 2024, le Marché « Elaboration du PLU » a été attribué à ALTEREO.

Elle présente un projet d'avenant ayant pour objet d'intégrer deux réunions supplémentaires :

- Réunion publique d'arrêt du PLU
- Accompagnement en Conseil Municipal d'arrêt du PLU

Montant initial du marché : 33 674 € HT

L'incidence financière de cet avenant est une plus-value de 1652.00 € HT soit une augmentation de 4.90 % du marché initial.

Montant du marché après intégration de l'avenant n°1 : 35 326€ HT (= 42 391.20€ TTC)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- ACCEPTE l'avenant n°1 proposé qui porte le montant du marché à 42 391.20€ TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document concernant cette décision.

*DEBAT : Accord à l'unanimité du Conseil Municipal*

---

## QUESTIONS DIVERSES

- SUBVENTION AMENDE DE POLICE 2025 :  
Réflexion pour utilisation de cette subvention attribuée pour 2025 d'un montant de 2 578 €. → Liste des besoins en cours

LE MAIRE  
Aline HÉBERT



Le secrétaire de séance  
Françoise REBATTET

